

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°6 du 20 novembre 2025
Délibération n°7 de la séance (2025-45)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étai(en)t absent(s) ou représenté(s) : Robert FRAYSSINES a donné pouvoir à Annie SOLDADO, Elisabeth MEYNET a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Michel de RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT.

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025

Objet : Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) 2025-2029

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la convention territoriale globale (CTG) 2022–2025 conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les partenaires du territoire de la Communauté de Communes du Serre-Ponçon ;

Vu la proposition de renouvellement de la CTG pour la période 2026–2029 ;

Vu l'avis favorable de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes ;

Considérant que la CTG constitue une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ;

Considérant que cette démarche contribue à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits ;

Considérant que la nouvelle convention 2026–2029 intègre également les thématiques de la prévention santé et du logement, afin de renforcer la cohérence des politiques locales en faveur des habitants du territoire ;

Considérant la volonté commune des partenaires de poursuivre cette coopération au service du développement social local ;

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée avec l'occupant. Le projet de convention est annexé à la présente.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

9 voix Pour

0 abstention

0 voix Contre

Article 1 : Approuve le principe du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026–2029.

Article 2 : Approuve la liste des partenaires signataires de la convention, à savoir :

- la Communauté de Communes du Serre-Ponçon (CCSP),
- la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS),
- le Département des Hautes-Alpes,

- les communes membres de la CCSP,
- le SIVU "Les Loulou's",
- et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Embrun.

Article 3 : Autorise monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2026–2029 ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Article 4 : Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre les actions prévues dans le plan d'action élaboré conjointement avec les partenaires de la CTG et de rendre compte périodiquement de son avancement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 25 novembre 2025

La Secrétaire de séance
Martine MARSEILLE



Le Maire
Jean-Luc VERRIER


